

Paru dans l(es) édition(s): CHARENTE

La filière verte fait son nid dans le département

CHARENTE DÉVELOPPEMENT L'agence départementale organisait, lundi, ses rencontres annuelles et a présenté les principales énergies renouvelables proposées en Charente

Charente **La filière verte fait son nid dans le département** Petit à petit la filière verte se fait une place au soleil. Sa croissance est estimée annuellement à 30 %. Parmi les acteurs charentais, Charente développement accompagne les projets des entreprises et des collectivités. Lors de ses 7es rencontres organisées lundi soir au Conseil général, l'agence départementale a proposé une présentation de ce qui se fait et se fera bientôt en matière d'énergies renouvelables productrices d'électricité. Deux tables rondes ont animé la soirée : une sur l'énergie solaire photovoltaïque et une sur les autres bioénergies. De nombreux élus et entreprises avaient fait le déplacement. « Cette thématique plaît beaucoup. Les élus sont les relais des informations. Soit ils sont amenés à renseigner des particuliers, soit ils sont concernés par des projets sur les bâtiments dont ils sont propriétaires », présente Jacky

Guillien, directeur de Charente développement. « Les énergies renouvelables peuvent être une source de fiscalité supplémentaire. Elles peuvent rapporter plusieurs dizaines de milliers d'euros aux collectivités. Ce qui en temps de vaches maigres n'est pas négligeable », précise Jacky Guillien. Enfin, cela valait surtout avant la suppression de la taxe professionnelle... Beaucoup de questions Gérard Liot, le maire d'Aussac-Vadalle, est revenu sur la construction sur sa commune de quatre éoliennes mises en service le 1er mars. « Avec la taxe professionnelle, on devait récolter 80 000 euros, finalement les éoliennes nous rapportent 3 000 €, sourit l'édile. Avec la somme initiale, on voulait mettre en place des subventions aux énergies renouvelables pour les habitants, finalement on ne le fera pas. » Ces rencontres ont également été l'occasion de faire un point sur les législations en vigueur dans les bioénergies (code de l'urbanisme, impositions...) et sur les conditions de raccordement au réseau ERDF (filiale d'EDF en charge de la gestion de 95 % du réseau).

Certains participants en ont profité pour soulever leurs inquiétudes comme les difficultés administratives, les oppositions des riverains ou encore le traitement futur des déchets. « Des producteurs de panneaux solaires photovoltaïques se sont regroupés pour créer une association afin de collecter et recycler les panneaux usagés », a précisé David Guinard, directeur général de Photosol à Paris. Patrick Soury, le président de l'UDSEA (Unions départementales des syndicats d'exploitants agricoles) a, lui, fait part de son inquiétude concernant la conversion de terres agricoles pour y implanter des fermes solaires.

AUDE BOILLEY